

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance publique du**

**Mardi 1er décembre 2009  
18 h 00**

**- Le Cheylard-**

- Développement économique
- Vallée du Bijou
- Sport : projet de salle mise à la disposition de la gymnastique

# SOMMAIRE

<b>I – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	<b>4</b>
1 – Immobilier d'entreprise: Impressions Chevalier	
2 – Vallée du Bijou	
<b>II – ZONE D'ACTIVITÉS D'ARIC</b>	<b>5</b>
1 - Avenant travaux 2 <sup>ème</sup> tranche	
<b>III – ZONE DES PRÉS DE L'EYRIEUX</b>	<b>6</b>
1 – Acquisition SDEA	
2 – Modificatif du permis de lotir	
3 – Compromis de vente Bricomarché	
<b>IV – ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>7</b>
1 – Pôle Enfance Jeunesse : information sur l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre	
2 - Centre de loisirs du Pays du Cheylard : mise en place des CESU	
<b>V – SPORTS</b>	<b>8</b>
1 – Présentation du projet de construction d'une salle mise à la disposition de la gymnastique	
2 – Demande de subventions	
<b>VI – L'ARCHE DES MÉTIERS</b>	<b>9</b>
1 – Reversements de subventions dans le cadre de la Fête de la Science	
2 – Mise en place de tarifs de prestations	
<b>VII – DÉCISIONS MODIFICATIVES</b>	<b>10</b>
1 – Décision modificative au Budget Général	
2 – Décision modificative au Budget d'Aric	
<b>VIII - QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>10</b>
1 – Information sur les différents marchés passés	
2– Délibération pour le financement Agence de l'Eau du schéma directeur AEP	
<b>VIII – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT</b>	<b>14</b>

**Date de la convocation : 24 novembre 2009**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 43**

**Étaient présents** : M. Emile ARNAUD, M. Raymond BOURDELY, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Roger PERRIN, Mme Nathalie MASSON (arrivée à 18h20), M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, Mme Nathalie CHAREYRE, Mme Karine ARNAUD, M. Gérard CUMIN, M. Robert COURTIAL, M. Denis SERRE, M. Lucien VIALLE, M. Patrick BÖHLE, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, M. Gilbert FONTANEL, M. Raymond FAYARD, Mme Josyane ALLARD-CHALENCON, M. Ernest HELMSTETTER, (arrivé à 20h00), M. René JULIEN, Mme Marie-Laure ASTIER, M. Marc CHOUTEAU, Mme Karine BROSSE, M. Maurice SANIEL, Mme Annie FAURE, M. Christophe SABY, M. Michel LADREYT, Mme Magali FOURET, M. Thierry GILBERT.

**Absents excusés représentés**: M. Pierre CROS ayant donné pouvoir à Mme Monique PINET, Mme Sophie FONTANEL ayant donné pouvoir à M. Daniel BERTHIER, M. Henri CROS représenté par Mme Béatrice CHANUT, Mme Amandine SALLES représentée par M. Sébastien JOUANARD, M. Christophe VOLLE représenté par M. Yvan BLACHIER.

**Absents excusés** : M. Richard FREYDIER, M. Jérôme MASSON, M. Jean-Luc BOULON, M. Dominique BRESSO.

**Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance** : M. Raymond BOURDELY

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, DGS de la CCPC
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur technique de la CCPC
- Monique SERILLON, services administratifs de la CCPC
- Jean-Philippe ROCHE, chargé de mission développement économique
- André BEAL, Trésorier communautaire

Après avoir remercié les délégués de leur présence à cette réunion, M. le Président les invite à ouvrir les débats sur un conseil dans son ensemble très technique.

## **I – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **1- Immobilier d'entreprise: Impressions Chevalier**

M. le Président donne la parole à M. Daniel BERTHIER, vice-président chargé du développement économique, pour présenter ce dossier.

M. Daniel BERTHIER indique que les Impressions Chevalier avaient contacté la Communauté de communes pour s'installer sur la Zone des Prés de l'Eyrieux. Considérant qu'il s'agissait d'un investissement trop lourd pour eux, ils ont eu l'opportunité d'acheter le bâtiment de M. Plantier à la Palisse. Ces locaux représentent une surface de 570 m<sup>2</sup>. A l'heure actuelle, une partie est louée à Amiprix, ce qui leur permet d'envisager une extension de leur activité.

Le montant total de leur investissement s'élève à 180 000 euros.

Les Impressions Chevalier ont fait appel à l'aide du Conseil général dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises. Le Conseil général financerait leur projet à hauteur de 18 100 euros à la condition que la Communauté de communes du Pays du Cheylard s'engage à participer à l'opération pour 10 % du montant de la subvention du Conseil général, à savoir 1 810 euros.

M. Thierry GILBERT demande s'il s'agit bien d'une participation aux travaux, comme cela est indiqué dans la délibération.

M. BERTHIER répond par l'affirmative. Ces travaux seraient faits dans la continuité des travaux réalisés sur la zone des Prés de l'Eyrieux.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, s'engage à participer financièrement à cette opération à hauteur de 1 810 euros sous la forme de travaux.**

### **2- Vallée du Bijou : demande de subventions**

M. Daniel BERTHIER poursuit par le projet commun avec la Communauté de communes des Boutières: la Vallée du Bijou.

Il indique qu'à la suite de l'étude qui leur a été présentée en juillet, les deux communautés de communes ont décidé de continuer cette opération. Aujourd'hui, il faut demander des subventions pour financer le projet.

M. le Dr Jacques CHABAL rappelle qu'en septembre, une délibération a été prise afin que la CCPC prenne la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Il informe les délégués qu'une réunion de travail importante a eu lieu juste avant le Conseil communautaire pour faire avancer ce beau projet. Certains points sont toujours en cours de négociation.

M. Marc CHOUTEAU s'étonne du montant du budget de l'opération et en demande le détail. Le budget a été estimé à 349 000 euros. Il correspond aux actions prévues dans l'étude : organisation du projet, outils de communication, étude hébergement, Festival du Bijou, produits touristiques, accueil entrepreneurs, signalétique, étude show room.

M. le Président précise que toutes les actions indiquées dans l'étude seront discutées les unes après les autres par les deux communautés de communes. Il poursuit en expliquant que le choix des deux communautés de communes s'est porté sur le bijou pour continuer

dans le développement économique et touristique de notre territoire. Des réunions de travail ont lieu avec les bijoutiers qui sont vraiment associés à la démarche. Il faut aller assez vite notamment du fait des contraintes du FEDER.  
2010 sera surtout une année de communication.

M. le Dr CHABAL donne la parole à Mme Monique PINET, vice-présidente chargée de la culture, pour détailler les décisions prises.

Mme PINET explique qu'il faut créer une identité visuelle forte avec pour thème le bijou. La Saint Valentin sera l'évènement qui posera "la première pierre" de la Vallée de Bijou. Le deuxième évènement qui a été ciblé est la Fête des Mères ce qui permettra de lancer la saison touristique.

M. Daniel BERTHIER précise qu'une équipe va travailler dès la semaine prochaine pour que ce premier évènement se réalise.

M. le Président rend compte des observations des bijoutiers qui tournent autour de deux mots : communication et notoriété. Les élus parlent de développement économique et touristique.

M. le Président propose que soit annexé à ce compte-rendu quelques pages-clés de l'étude. Il conclut en disant qu'il s'agit d'un beau dossier qui permet de nous associer avec nos voisins de St Martin. Cela permet également de renouer des liens pour des intercommunalités futures.

Pour résumer, le projet va se décliner de la manière suivante : plan de communication pour 2010, de l'évènementiel et un pôle structurel (un lieu et plusieurs petits lieux).

M. GILBERT demande l'échéance de ce développement.

M. le Président répond qu'il est impossible aujourd'hui de donner d'échéance. Il rappelle que l'étude Astarte se déclinait sur 15 ans.

Mme Monique PINET précise qu'il faut asseoir les décisions entre les deux Communautés de communes pour pouvoir les présenter.

M. Daniel BERTHIER indique que ce n'est pas un projet "clé en main" car il va falloir beaucoup de travail pour déboucher sur quelque chose.

Les débats étant épuisés, M. le Président propose de passer au vote en ce qui concerne les demandes de subventions qui seront envoyées pour ce projet.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à déposer des dossiers de subventions auprès du Département, de la Région et de l'Europe pour cette opération.**

## **II – ZONE D'ACTIVITÉS D'ARIC**

M. le Vice-président chargé du développement économique, M. Daniel BERTHIER informe qu'un avenant doit être signé concernant le marché de travaux de la zone d'activités d'Arac. Cet avenant a pour objectif de réaliser des travaux supplémentaires rendus nécessaires par la création d'un réseau de fibre optique, la réalisation de deux branchements AEP et EU et la réalisation de terrassements supplémentaires.

Le montant de cet avenant a été estimé à 22 940,85 € HT, ce qui portera le montant total du marché à 316 056,61 € HT.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au marché de travaux avec le groupement d'entreprises SAROUL-PERRIN/ETDE/BOUCHARDON/ EIFFAGE et autorise M. le Président à le signer.**

### **III – ZONE DES PRÉS DE L'EYRIEUX**

#### **1 – Acquisition SDEA**

M. BERTHIER expose que des négociations ont eu lieu avec le SDEA pour acheter 5158 m<sup>2</sup> en zone non inondable et 8243 m<sup>2</sup> en zone inondable (utile pour le passage des réseaux). Cette acquisition permettra une extension de la zone des Prés de l'Eyrieux.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles appartenant au SDEA pour une superficie totale de 13 401 m<sup>2</sup> au prix de 38 002 euros.**

#### **2 – Modificatif du permis de lotir**

M. BERTHIER explique qu'au début du projet de création de la zone des Prés de l'Eyrieux, il n'était pas prévu l'implantation d'une zone commerciale. Les commerçants avec qui des contacts ont été pris ont fait la réflexion sur le lieu d'implantation de l enseigne et la mise en place des clôtures.

Ce modificatif vient corriger ces éléments pour faciliter l'implantation des enseignes commerciales.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer et à déposer une demande de permis modificatif de lotir de la zone des Prés de l'Eyrieux.**

#### **3 – Compromis de vente Bricomarché**

M. le vice-président chargé du développement économique informe les délégués que Bricomarché souhaite s'installer sur la zone des Prés de l'Eyrieux.

Pour le moment, le nombre de m<sup>2</sup> et l'implantation exacte ne sont pas encore figés. La délibération qui est soumise au vote concerne la vente de 5000 m<sup>2</sup> pour 30 euros HT/ m<sup>2</sup>. Lors de la vente, une autre délibération plus précise indiquera la surface et l'implantation exactes.

M. Thierry GILBERT s'interroge de savoir s'il y a réellement la place pour un Bricomarché face aux enseignes déjà présentes.

M. Daniel BERTHIER indique que l'étude commerciale avait signalé qu'il existait 55 % d'évasion dans la Vallée du Rhône sur l'équipement de la maison. Il est fait le pari de donner plus de choix à la population de notre territoire.

M. le Dr Jacques CHABAL ajoute que si nous voulons que notre bassin de vie bouge, il faut le faire avec des enseignes nationales.

M. BERTHIER signale que selon la CCI et l'ORC, les bons choix ont été faits, car d'autres territoires ne les ont pas faits et sont en difficulté.

**Le conseil communautaire, par 37 voix pour et 1 contre, autorise M. le Président à signer le compromis de vente avec la société ITM Développement Sud-Est (Bricomarché).**

## **IV – ENFANCE JEUNESSE**

### **1 – Pôle Enfance Jeunesse**

M. le Président donne la parole à M. René JULIEN, vice-président chargé de l'enfance et de la jeunesse.

M. JULIEN expose au conseil communautaire qu'un membre de la maîtrise d'œuvre du pôle, la société BET GAUJARD Technologie, a signalé son changement de statut juridique. Par délégation à M. le Président, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre a été signé stipulant que le BET Gaujard Technologie devenait Gaujard Technologie SCOP.

Selon le Code des Marchés Publics, le conseil communautaire doit être tenu informé de cette décision.

### **2 – Centre de loisirs du Pays du Cheylard**

A la suite de demandes de parents utilisateurs du Centre de Loisirs du Pays du Cheylard, M. JULIEN expose qu'il conviendrait d'accepter comme moyen de paiement les chèques emplois services universels (CESU).

Le CESU permet de régler les factures d'une prestation fournie par une structure d'accueil collectif, notamment les centres de loisirs.

Mme la Directrice de la Communauté de communes précise qu'il s'agit d'une opération exceptionnelle du Gouvernement vers les familles et que par conséquent aucun frais de prise en charge de ces CESU ne sera subi par la collectivité.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'accepter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les CESU comme moyen de paiement pour le Centre de Loisirs du Pays du Cheylard**
- **de modifier les actes constitutifs des régies**
- **d'autoriser la CCPC à s'affilier au Centre de remboursement des CESU.**

## **V – SPORTS**

### **1 – Présentation du projet de construction de salle mise à la disposition de la gymnastique**

M. le Président donne la parole à M. Roger PERRIN, vice-président chargé des sports pour expliquer le projet.

M. PERRIN expose au conseil que le gymnase ne permet plus d'accueillir les associations ou les scolaires sur des horaires supplémentaires. L'idée est d'apporter un complément à l'équipement existant, mais également d'offrir aux usagers une pratique plus aisée de leur sport (notamment quant à la maintenance du matériel).

Cette salle sera mise à la disposition des associations et des scolaires.

Elle sera construite dans le prolongement du complexe sportif du Pré Jalla, avec une surface de 500 m<sup>2</sup>. Elle comprendra un praticable de 12 x 12, du matériel fixe et un espace polyvalent pour permettre à d'autres associations d'utiliser la salle.

M. PERRIN signale que le projet a été monté en concertation avec l'AGC (Association de Gymnastique Cheylaroise). Il a été validé par le Comité exécutif et l'AGC.

Le dossier a également été présenté le 30 novembre 2009 au Comité Local de Développement du VALDAC pour ce qui concerne l'octroi de la subvention de la Région.

M. PERRIN précise que nous en sommes à la rédaction du programme du projet qui sera suivi par une consultation d'architectes. Il est prévu une ouverture pour la rentrée 2011.

M. Thierry GILBERT demande si la salle pourra recevoir des compétitions.

M. le vice-président indique qu'avec les deux sites (gymnase et salle), des compétitions départementales pourront être organisées. Mais cette future salle n'a pas vocation à accueillir des compétitions.

### **2 – Demande de subventions pour le projet de salle mise à la disposition de la gymnastique**

M. Roger PERRIN poursuit en expliquant aux conseillers qu'il est temps de demander les subventions pour cette construction.

M. le Président indique qu'un dossier DGE avait été déposé en 2009, qui a été refusé. Nous réitérerons la demande en 2010. La subvention de la Région par le VALDAC est en cours de validation. Des démarches vont également être entreprises auprès du Conseil général.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de construction d'une salle mise à la disposition de la gymnastique et autorise M. le Président à déposer des dossiers de subventions auprès de l'État, de la Région et du Département, pour cette opération.**

## **VI – L'ARCHE DES MÉTIERS**

### **1 – Fixation de tarifs de prestations**

M. le Président donne la parole à Mme Monique PINET, vice-présidente chargée de la culture.

Mme PINET explique que dans le cadre des actions itinérantes de L'Arche des Métiers et du développement de son centre de ressources, l'Arche est amenée à proposer des prestations aux collectivités, établissements scolaires, MJC... sous forme d'animations, de mise à disposition d'outils, de formations, spectacles...

Jusqu'à présent, ces prestations étaient réalisées gratuitement. Toutefois, les demandes devenant de plus en plus importantes, il semblerait normal de faire payer les interventions de l'Arche.

Mme PINET propose les tarifs suivants :

- forfait journée d'animations : 300 €
- forfait demi-journée d'animations : 190 €
- spectacle itinérant : 300 €

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte les tarifs exposés ci-dessus et autorise M. le Président à faire le nécessaire quant à son exécution.**

### **2 – Fête de la Science : reversements de subventions**

Mme PINET indique que le CCSTI de Grenoble donne à L'Arche des Métiers 15 000 euros pour l'organisation départementale de la Fête de la Science.

Cette somme est reversée pour moitié aux porteurs de projets de tout le département.

Mme PINET propose de reverser les subventions dues aux porteurs de projet suivants :

<b>Structure</b>	<b>Reversement</b>
Musée du car Vanosc	600
Musée César Filhol Annonay	400
Sciences en fête Annonay	700
Groupement des œuvres laïques Annonay	150
Ecole Jean Moulin Annonay	150
Lycée agro technologique d'Annonay	500
Ecole JB Chabanel Etables	500
Association Amis de la Platière	100
Communauté de communes du Haut Vivarais	400
L'école du Vent Saint-Clément	500
Fédération des œuvres laïques Privas	500
Association Les Rias	500
Les petits Débrouillards	300
MJC de La Voulte sur Rhône	700
MJC Trois Rivières Beauchastel	900
Ecomusée des terrasses St-Michel Chabrillanoux	200
Clair d'étoiles et brin d'jardin	500
Musée d'Orgnac	100

Association Païolive	150
Centre Européen de recherches préhistoriques	400
Médiathèque du Teil	200
<b>Total</b>	<b>8450</b>

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide le reversement aux organismes pour les montants indiqués ci-dessus.**

## **VII – DÉCISIONS MODIFICATIVES**

### **1 – Décision modificative Budget général**

M. le Président passe la parole à Mme la Directrice pour expliquer la décision modificative soumise au Conseil.

Mme FAURE indique qu'il s'agit d'un ajustement des dotations d'amortissements établi en concertation avec M. le Trésorier.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte l'ouverture de crédits proposée.**

### **2 – Décision modificative Budget ZA Aric**

Mme la Directrice explique que l'ouverture de crédits proposée concerne les opérations de stocks réalisées en fin d'année.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte l'ouverture de crédits proposée.**

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

### **1 – Eau et assainissement**

#### **- Délibération de demande de subvention Agence de l'Eau :**

M. Raymond FAYARD, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, explique que nous avons été informés d'une possibilité de financement par l'Agence de l'Eau concernant le dossier du schéma directeur eau potable. Ce financement s'élèverait à 50 % du montant de la dépense, soit 131 535 € HT.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour le financement du schéma directeur AEP.**

- **Informations sur le marché de travaux de l'Avenue de Chabannes:**

M. FAYARD informe le conseil que c'est l'entreprise HILAIRE qui a été retenue dans ce marché pour un montant de 319 753 euros HT. Il est à noter que ce montant comprend les travaux de réfection des réseaux d'eau potable, de mise en séparatif des eaux pluviales et eaux usées. Les travaux devraient débuter début janvier 2010.

- **Programme Chantelauve Sud:**

M. le vice-président rend compte de la réunion avec le Conseil Général qui a eu lieu avant le conseil. Cette réunion faisait le bilan de la première année du contrat terre d'eau 2009-2011, qui a permis de dégager un fonds de réserve. Grâce à cela, nous avons pu inscrire le programme de Chantelauve et obtenir une subvention de 41 819 € sur un montant estimé de travaux de 150 000 euros.

L'Agence de l'Eau subventionne ce dossier pour 30 %.

- **Marché de maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité de 7 captages :**

La Communauté de communes a reçu 7 réponses de bureaux d'études. Gilles RABIN d'Aubenas a été retenu pour 30 630 €.

L'enveloppe budgétaire prévue pour ce dossier était de 60 000 €. Etant donné le montant du marché, nous allons pouvoir réaliser un nombre plus important de mises en conformité.

- **STEP du Cheylard:**

M. FAYARD informe le conseil de l'arrêté préfectoral de mise en demeure de mettre en conformité la station d'épuration.

M. FAYARD rappelle que la station du Cheylard est l'une des plus surveillées avec 120 contrôles annuels pratiqués.

Il est à souligner que sur un seul critère (la DCO), 9 dépassements sont tolérés. En 2008, la station a connu 10 dépassements, ce qui a déclenché l'arrêté de mise en demeure. Depuis 6 mois, les résultats de la station sont conformes.

A l'heure actuelle, nous continuons nos investigations avec notre maître d'œuvre, qui doit nous transmettre l'avant-projet vers le 15 décembre. Après validation de ce document, la recherche de financements devra être lancée.

L'Agence de l'Eau devrait nous suivre à hauteur de 30 %. En revanche, le nouveau contrat de rivière démarrera seulement en 2012, alors que l'arrêté de mise en demeure impose comme date butoir le 31/12/2011.

M. FAYARD signale que la STEP du Cheylard n'est pas en bout de course. Quelques difficultés sont liées à un seul paramètre qui concerne les rejets des industriels, avec lesquels nous travaillons pour améliorer les résultats.

M. le Dr Jacques CHABAL rappelle le travail interne des industriels pour améliorer leur rejet (mise en place d'un prétraitement) et se félicite de ces efforts.

M. Thierry GILBERT indique qu'à la suite d'un appel à la DDEA, cette dernière lui a signalé que la STEP du Cheylard était non conforme depuis des années. M. GILBERT considère qu'il existe un passif industriel de pollution de la Vallée par les industries qu'il faut assumer.

M. Raymond FAYARD reprend le courrier de la Police de l'Eau qui pointe le doigt sur un seul paramètre, la DCO, pour déclarer la station non conforme.

M. le Dr Jacques CHABAL poursuit en précisant que depuis 1991, beaucoup d'essais ont été réalisés par le syndicat puis la CCPC. Les avancées ont été faites conjointement avec l'industriel pour améliorer les résultats de la station. Mais il est difficile d'échapper à l'évolution des normes. Serons-nous un jour aux normes ?

M. Raymond FAYARD signale que la DDEA joue un mauvais rôle puisqu'elle est conductrice d'opération pour la CCPC et en même temps c'est elle qui nous pénalise.

M. CHOUTEAU indique que le syndicat Eyrieux Clair a réalisé des analyses qui montrent que d'autres stations d'épuration ne sont pas aux normes : St Agrève, Vernoux...

M. CHOUTEAU trouve normal de se préoccuper de l'environnement et dit qu'il y a parfois des pertinences à ce que l'on nous mette des contraintes.

M. le Dr Jacques CHABAL approuve cette idée de protection de l'eau, mais à partir du moment où les services qui émettent les normes deviennent les financeurs.

## **2 – Pôle Enfance Jeunesse**

### **- Information sur le marché de travaux:**

M. JULIEN explique que le marché de travaux a été divisé en deux phases:

- La phase 1 concerne l'installation des bungalows, la démolition.

- La phase 2 concerne la construction du pôle

Phase 1 : transfert de la structure existante dans des bâtiments provisoires et travaux préalables de déconstruction

<b>Lot n°</b>	<b>Désignation du lot</b>	<b>Entreprise retenue</b>	<b>Montant € H.T.</b>
00a	Gros œuvre-VRD-Clôtures	SAROUL PERRIN	59 091.05
00b	Bungalows	COUGNAUD	63 311.00
1	Déconstruction-désamiantage-plomb	SAROUL PERRIN	72 506.00
			<b>194 908.05</b>

Phase 2 : Construction de l'ensemble des lots hors travaux préalables

Lot n°	Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant € H.T.	Option
2	VRD-Espaces verts	SAROUL PERRIN	50 358.42	Néant
3	Gros œuvre	LEXTRAIT	315 363.22	Néant
4	Charpente-Ossature bois-isolation-Etanchéité	SAS PIERREFEU	231 036.53	17 500.00
5	Etanchéité	SAPEC	43 046.54	Néant
6	Menuiseries extérieures-intérieures bois	MARTIN Frères	173 062.70	Néant
7	Métallerie-Serrurerie	GIRAUD DELAY	93 593.00	Néant
8	Doublages-cloisons sèches-peinture	SOCEBAT	101 100.80	Néant
9	Plafonds suspendus	ISO STORES	19 566.00	Néant
10	Revêtements de sols	SARTRE	66 734.00	Néant
11	Ascenseurs	SCHINDLER	25 900.00	Néant
12	Electricité-Courants forts et faibles	E.G.B.I.	77 263.10	Néant
13	Plomberie-Sanitaire	Groupement FAURE-LARGIER	62 203.50	Néant
14	Chauffage-ventilation	Groupement FAURE-LARGIER	102 504.00	Néant
			<b>1 361 731.81</b>	

- **Suivi de chantier:**

Les bungalows sont livrés les 2 et 3 décembre. Le déménagement de la crèche est prévu les 28 et 29 décembre afin de pouvoir, dès début janvier, commencer les travaux de désamiantage et de démolition du bâtiment actuel de la crèche.

### **3 – Marché d'extension de la zone des Prés de l'Eyrieux**

M. BERTHIER précise qu'il s'agit du marché de travaux concernant la zone commerciale.

Ce marché a été attribué à:

- Terrassement/voirie : EIFFAGE
- Réseaux humides: BOUCHARDON
- Réseaux secs: ETDE
- Espaces verts, plantations: Jardins de Provence

Montant total du marché : 1 150 047,45 euros HT

M. BERTHIER indique que la CCPC a obtenu une subvention DDR pour 300 000 euros, une subvention du VALDAC pour 200 000 euros, auxquelles il faut ajouter la revente des terrains.

### **4 – Consultation ZDE**

M. ROCHE indique que la CCPC a lancé une consultation pour le choix d'un bureau d'études concernant la ZDE.

Une seule entreprise s'est portée candidate. La société ABIES de Villefranche-de-Lauragais a été retenue, après négociation, pour un montant de 20 500 euros HT.

ABIES travaille actuellement pour la Communauté de communes d'Aubenas-Vals sur le même sujet.

M. ROCHE rappelle que la ZDE a été rendue obligatoire par une loi de 2005 dans un souci d'harmonisation et de préalable à tout projet éolien.

### **5 – Transport à la demande Vallée du Talaron**

M. ROCHE informe le Conseil que le service de transport à la demande qui avait été décidé pour la Vallée du Talaron a été accepté par le Conseil Général de l'Ardèche. M. ROCHE demande aux maires de la Vallée d'indiquer la période la plus propice pour débiter ce service.

### **6 – Coupures d'électricité**

M. CHOUTEAU fait remarquer les difficultés d'alimentation en électricité de la Vallée du Talaron, et notamment la Commune de Saint Christol. De nombreuses coupures d'électricité rendent préoccupantes la situation des personnes isolées.

M. le Président propose qu'un courrier soit adressé à ERDF au nom de la Communauté de communes.

## **VIII – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

### **1- Signalétique chemins de randonnée**

Mme PINET explique qu'elle travaille actuellement avec Cécile GIRE, animatrice Sport Nature de la CCPC, pour mettre en place une signalétique du Chemin des Cinq Sens et du chemin "Un pays et ses arbres".

M. CHOUTEAU propose que soit incluse également la Route des Dragonnades, utilisée par de nombreux touristes.

### **2- Journal CCPC**

Mme PINET informe les délégués du changement de formule du prochain journal communautaire.

### **3- L'Arche des Métiers**

L'inauguration de la Fête de la Science avec Sabine Quindou de l'émission "C'est pas sorcier" a été une réussite. Plus de 1000 personnes sont venues participer aux divers ateliers proposés par l'Arche des Métiers.

Mme PINET remercie l'équipe de L'Arche des Métiers pour le travail effectué pendant la Fête de la Science.

Mme PINET demande à Christian FEROUSSIER de détailler les subventions qui sont accordées pour l'Arche. Le montant total de ces subventions s'élève à environ 354 000 euros, dont certaines sont pérennes. 80 % sera rentré avant la fin de l'année 2009.

M. le Président est satisfait de voir que le "i" d'irrigation est en cours et maintenant demandé par toute l'Ardèche.

Des pôles de L'Arche des Métiers sont mis en route: Aubenas – Darbres; Le Pouzin- Le Teil  
Un autre pôle est en cours de discussion: La Voulte – St Fortunat.

Monique PINET indique que l'Arche a été contactée par la Cité des Télécommunications de Pleumeur-Bodou pour travailler ensemble. Toutes les demandes doivent être étudiées, car ces sont des pistes de réflexion et de travail qui s'ouvrent à la CCPC tant pour l'Arche que pour le développement économique.

### **4- Projet éolien de St Genest Lachamp**

M. le Président informe le conseil que M. le Préfet de l'Ardèche a refusé le permis de construire du projet éolien de St Genest Lachamp.

Avant de donner la parole à M. le Maire de St Genest Lachamp, M. le Président indique que hormis l'environnement, l'aménagement et le développement économique du territoire ont été oubliés de l'argumentaire de l'arrêté de M. le Préfet.

M. Christophe SABY, Maire de St Genest Lachamp, précise que la société GAMESA, opérateur de ce projet, réfléchit à une solution contentieuse à cette décision.

## **5- Futures intercommunalités**

M. le Président signale que le SMEOV a travaillé sur un cahier des charges sur les futures intercommunalités. Les conclusions seront annexées au compte-rendu du conseil.

*M. le Président remercie les conseillers communautaires et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.*

Fin de la séance à 20h30

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de communes  
du Pays du Cheylard  
Conseiller général de l'Ardèche

